



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°008

OBJET : MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,
M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT,
M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC,
Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

QUESTION N°008

OBJET : **MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

RAPPORTEUR : **PHILIPPE BARAT**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-12,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis relatif aux seuils de procédures publié au JO du 7 décembre 2023 fixant les nouveaux seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et contrats de concessions,

Vu la délibération n°2019/041 du Conseil municipal du 18 avril 2019, adoptant le guide de la commande publique applicable à la Ville, et ses modifications et mises à jour par délibération n°2020/004 du Conseil municipal du 30 janvier 2020, délibération n°2022/109 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, et délibération n° 2024/007 en date du 7 février 2024 portant mise à jour du guide de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2026,

Considérant qu'à ce jour, il convient de le modifier pour, d'une part, mettre à jour les seuils, actualisés depuis le 1^{er} janvier 2026, et d'autre part préciser que la Commission d'Appel d'Offres se réunit uniquement pour les marchés supérieurs aux seuils européens,

Considérant que ce guide ainsi mis à jour a également été présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour) la mise à jour du guide de la commande publique de la Ville d'Herblay-sur-Seine tel que joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI Adjointe au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise  
--	---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de l'affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
085-218900067C20260025-0008DB2026-078-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026



Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q008DB2026-078-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026